Chasseurs. Il va lui rendre visite plusieurs fois par semaine. A tort ou à raison, le prince croyait être l'objet, depuis quelque temps, de dénonciations anonymes, de même qu'il se disait constamment épié par la police. Il fit part de ses présomptions à deux de ses amis, M. le comte du Demaine et M. de la Valette, qui se constituèrent ses « gardes du corps. »

Un soir que le prince s'était rendu chez Mme de M..., ses deux amis se postèrent aux abords de l'hôtel, bien résolus à châtier l'indiscret qui tenterait d'espionner le prince. Un quart d'heure s'écoula, quand tout-à-coup on vit arriver une voiture qui s'arrêta devant la porte de l'hôtel. Un inconnu en descendit, sonna, et, le concierge étant venu lui ouvrir, il lui remit discrètement une lettre, puis sortit aussitôt. Nul doute, pour MM. du Demaine et la Valette, que l'on se trouvait en présence de l'auteur des dénonciations anonymes. Ils imaginèrent donc tous deux de chercher la clef du mystère. A cet effet, ils hélèrent un fiacre, y montèrent et donnèrent au cocher l'ordre de suivre la voiture qui venait de partir.

Au bout d'un quart d'heure, les deux véhicules s'arrêtaient presque en même temps devant la maison portant le 11, rue de Rome. L'inconnu descendit de la première voiture et se disposait à entrer à cette adresse, quand MM. du Demaine et la Valette, surgissant tout-à-coup, l'appréhendaient au collet et, en le secouant vigoureusement, lui dirent d'un ton plein de menaces : « Ah! c'est toi, drôle, qui te charges de remettre les lettres anonymes! »

Le malheureux, épouvanté, crut d'abord à une agression de malfaiteurs. Mais MM. du Demaine et la Valette s'étant nommés, il leur confessa qu'il n'était autre que le domestique de M. le docteur Regnier, demeurant 11, rue de Rome. Celui-ci, ayant été appelé vers minuit près d'une de ses clientes en couches, avait fait demander en consultation un de ses confrères, demeurant précisément 11, avenue des Chasseurs.

MM. du Demaine et La Valette, qui étaient tous deux en habit noir et cravate blanche, jugèrent les explications du domestique insuffisantes. Ils l'obligèrent, malgré ses protestations, à les accompagner au poste de police, où M. Debeury, officier de paix, recueillit leur plainte. Cependant, comme le domestique se recommandait de plus en plus énergiquement de son maître, M. Regnier, on envoya, 11, rue de Berri, où on apprit, en effet, que la lettre portée avenue des Chasseurs ne renfermait aucune dénonciation anonyme. Les deux amis du prince, ainsi édifiés, voulurent offrir alors chacun au domestique un « napoléon », mais celui-ci refusa et mit son maître au courant de ce qui s'était passé.

Indigné, M. le docteur Regnier alla trouver le lendemain M. Camescasse, préfet de police, qui considéra à son tour que MM. du Demaine et La Valette méritaient une leçon. L'affaire fut donc poursuivie par M. Arsagon, commissaire de police et ce n'est que sur la proposition faite par ces messieurs de verser à titre d'indemnité une somme de quinze cents francs dans la caisse des pauvres de l'arrondissement, que M. le docteur Regnier a consenti à se désister de sa plainte.

Comme on voit, le prince Victor Napoléon n'a joué aucun rôle actif dans cette affaire.

La *Patrie* publie, d'autre part, en première page et en gros caractères la note suivante :

Le *Gil Blas* de ce matin contient un article intitulé : *le Prince Victor au poste*.

Nous sommes autorisé par le prince Victor Napoléon à affirmer de la manière la plus formelle qu'il est complètement étranger à l'aventure qui est racontée.

Notons enfin la note du *Figaro*, qui a paru ce matin :

Plusieurs journaux du soir ont raconté une aventure nocturne qui serait arrivée au prince Victor avec des détails pseudo-dramatiques : un domestique roué de coups dans la rue par le prince qui aurait ensuite amené sa victime au poste. Renseignements pris, le prince Victor n'a été ni acteur ni même témoin dans cet incident très exagéré, d'ailleurs, et qui est vieux d'un mois.

Observations météorologiques. — *Paris, 9 mars.* — La pression barométrique est de 751 à Brest ; ; 760 Perpignan, Dunkerque : 764 à Nice. — Zone de faibles pressions au large de la France et en Espagne. — Baisse de 2mm à Madrid, 1 à Brest ; hausse de 3 à Sicié. — Temps probable : vent d'entre est et sud, ciel à éclaircies, averses. — Température en baisse.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Service militaire. — Les jeunes gens des classes de 1882 et de 1883 qui ont été ajournés à un an, sont invités à se présenter à la mairie à partir de lundi 9 mars 1885 ; ils peuvent se faire représenter par un de leurs parents.

Les Dames de la Sainte-Union (paroisse St-Sépulcre), viennent de présenter aux examens du brevet de capacité une élève, Marie Tiberghien, qui a vu ses travaux couronnés d'un succès complet.

Cette maison est cependant toute récente, ce qui prouve une fois de plus la solidité de l'instruction donnée aux jeunes filles, que des parents éclairés ont confiées aux soins de ces religieuses dévouées.

Chronique religieuse. — L'*Œuvre de Saint-François de Sales*, pour la défense et la conservation de la foi dans les pays catholiques, et qui compte à Roubaix un grand nombre d'associés, vient de publier le compte rendu de ses recettes et dépenses en l'année 1884. Ses recettes ont atteint le chiffre de 911,945 fr. 35 ; c'est une augmentation de 24,808 sur l'année 1883.

Le diocèse de Cambrai vient le quatrième pour l'importance de son versement. Paris a donné 95,866 fr. — Lyon 32,759. — Nantes 28,003. — Cambrai 25,100.

Les secours en espèces accordés aux diverses paroisses de notre diocèse se sont élevés à 12,949 fr. et les dons de livres, objets de piété, etc., à 4,141 : total 17,091 fr.

Le *Bulletin* de l'Œuvre, est tiré à 85,000 exemplaires : 375,000 opuscules de propagande et manuels de piété, 205,000 almanachs, 46,000 volumes de bibliothèque et 602,000 crucifix, statuettes, chapelets et médailles ont été distribués.

Les secours en espèces ont été particulièrement donnés aux écoles libres, aux patronages et aux missions.

L'Hôtel-Dieu. — On vient de terminer la salle d'attente de la visite : cette création avait été votée d'urgence dans l'une des dernières séances du conseil municipal, sur la proposition de l'honorable docteur Derville, toujours soucieux de tout ce qui concerne l'assistance publique. Cette mesure est excellente, car les malades ne sont plus exposés, comme autrefois, aux courants d'air et au froid, en attendant la visite du médecin de service.

Pour installer cette salle, on a coupé en deux, au moyen d'une cloison, les bureaux de l'économat, beaucoup trop grands, et percé une nouvelle fenêtre, afin de donner un peu plus de jour à l'intérieur de ces mêmes bureaux. Les dépenses nécessitées par cette utile création ne se sont élevées qu'à 600 francs environ.

Nos artistes. — Nous lisons dans la *Revue artesienne* et la *Gazette de Bethune*, le compte-rendu d'un concert donné dimanche dernier dans cette ville, au profit des familles des victimes de la catastrophe de Liévin.

Voici en quels termes s'expriment ces journaux au sujet de l'un de nos concitoyens :

« M. Albert Dujardin, professeur de violon à Roubaix, en outre de différents monologues recités par lui avec beaucoup de verve et de talent, nous a fait connaître un nouvel instrument le « décilum ». En donnerons-nous la description? Figurez-vous un énorme violoncelle, les touches toutes petites et très nombreuses sont placées en haut de l'instrument; la soufflerie est mise en mouvement par un archet qui ressort horizontalement de la caisse. Avec les doigts de la main gauche, on fait jouer les touches, et la main droite met en mouvement l'archet. L'illusion est complète; on croirait voir et entendre un violoncelle.

» M. Dujardin sait tirer les meilleurs effets de son nouvel instrument: il a su captiver l'auditoire, qui a témoigné toute sa satisfaction par des salves d'applaudissements. »

Accidents — Dimanche après-midi, un jeune garçon, Edouard Linborg, âgé de 15 ans, jouait à l'intérieur du 1er étage d'une maison habitée de la rue de Barbieux. Tout à coup, il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 3 mètres environ. On s'empressa autour de lui et on manda aussitôt M. le docteur Godefroy, mais celui-ci déclara que le jeune Linborg n'avait aucune blessure ou contusion. La maison où jouait le petit étourdi doit être démolie prochainement pour cause d'insalubrité.

— Le même jour, vers une heure du soir, M. Désiré Duponchel, demeurant rue du Grand-Chemin, voulant monter, rue Saint-Georges, sur le *car*, est tombé et, dans sa chute, s'est blessé au visage. Un rassemblement s'est immédiatement formé, et M. Duponchel a été conduit chez sa fille, à l'estaminet du *Petit-Marin*, sur la Grande-Place. Il y a reçu quelques soins et a pu regagner à pied son domicile.

Arrestation. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des agents, qui faisaient une patrouille dans la rue de Tourcoing, ont aperçu un individu rôdant et paraissant en proie à une extrême misère. Ils l'ont arrêté et mené au poste. C'est un ancien imprimeur bruxellois, nommé Adolphe Brixis, et déjà sous le coup d'un décret d'expulsion.

Un habitant de la rue Lannes, F..., s'est plaint dimanche à la police que plusieurs individus étaient venus chez lui pour le battre, et qu'ils se tenaient à proximité de sa maison. Un agent s'est rendu à l'endroit indiqué et y a effectivement trouvé les délinquants : mais ceux-ci ont eu soin de prendre la fuite. Personne n'a voulu servir de témoin à F..., pour qu'il adressât une plainte en règle au commissaire de police !

Les gymnastes. — Le comité central de l'*Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas de Calais* vient d'adresser la lettre suivante aux sociétés associées :

« Roubaix, le 1er mars 1885.

» Monsieur le président de la société de gymnastique et d'armes....

» Monsieur et cher camarade,

» La grande distance qui sépare notre région de la ville de Bordeaux, où sera célébrée la XIe fête fédérale, les 24 et 25 mai prochain, met nos sociétés dans l'impossibilité d'y participer. Aucune d'elles, en effet, n'a les ressources permettant de payer à une section un voyage aussi coûteux et toutes sont composées de jeunes gens qui, pour la plupart, ne peuvent disposer du temps nécessaire à ce voyage.

» Nous avons pensé, cependant, que ce qui ne pourrait être fait pour une section deviendrait certainement possible pour quelques gymnastes, et que chaque société, en prélevant sur ses recettes la somme nécessaire à leurs frais de voyage, trouverait aisément un ou deux de ses membres suffisamment dévoués à notre cause pour consentir à une absence de quelques jours.

» Le comité central s'occuperait alors de grouper ces gymnastes, qui se rendraient en délégation à Bordeaux, au nom et avec le drapeau de l'*Association régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais*.

» Nous serions heureux de pouvoir ainsi donner au Comité de la Fédération une marque de notre sympathie en même temps qu'un témoignage de l'attachement de notre Association à l'*Union*. Aussi espérons-nous, monsieur et cher camarade, que votre société voudra, pour sa part, contribuer à la réalisation de notre projet.

» Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire savoir, pour le 25 courant, combien de membres travailleurs ou délégués vous pourrez envoyer.

» Agréez, Monsieur et cher camarade, l'assurance de nos sentiments cordiaux.

» Pour le Comité central :

» *Le président.*

» EUG. DÉPLECHIN.

» N. B. — Nous avons calculé que le prix du voyage, par gymnaste, serait de 100 à 120 francs (chemin de fer 3e classe compris et réduction déduite).

Chronique du tir. — En attendant que le projet du nouveau stand des *Carabiniers Roubaisiens* soit mis à exécution, la société de tir du Nord, *la Lilloise*, met son local à la disposition de ces messieurs. Voici, du reste, la circulaire qui vient d'être adressée à tous les membres du Cercle des *Carabiniers Roubaisiens* :

« Lille, le 20 janvier 1885.

» Monsieur,

» Nous avons l'honneur de vous prévenir que la société de tir, *la Lilloise*, met son *stand* à la disposition de MM. les membres du Cercle des *Carabiniers Roubaisiens*.

» Les jours ordinaires de tir sont les dimanches, de 10 heures à 12 heures 1/2, et souvent, les mêmes jours après-midi, de trois à six heures; mais, dans ce dernier cas, on doit prévenir le gérant, M. Diot, rue Gauthier-de-Châtillon, n° 2 bis.

» Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Monsieur, l'assurance de nos sentiments de bonne confraternité.

» Le président, » Le vice-président,

» André CORNU. » V. THELLIER. »

Wattrelos. — Jeudi, vers une heure du matin, les douaniers Vandenboëe et Dumont, de la brigade de la Martinoire, ont arrêté à la Croisade Flipo les nommés Edouard Pruvost, Henri Mahieu, Paul Masure, Achille Dujardin, Fidèle Delannoy et Désiré Vandieuste, porteurs de chacun trois kilog. de café étranger.

Ces six fraudeurs ont été écroués à la maison d'arrêt de Lille, en attendant leur comparution en police correctionnelle.

Nos félicitations à ces deux braves employés, et particulièrement au douanier Vandenboëe, qui est à peine remis de la lutte qu'il a eu à soutenir dernièrement contre l'anarchiste Petoux et son complice Damiddelaëre.

Il y a un vieux proverbe qui dit : « **Aux grands maux les grands remèdes.** » Les prove bes qui sont, dit-on, la sagesse des nations, ne sont pas toujours la sagesse du raisonnement. On peut du reste les combattre par leurs propres armes ; n'y a-t-il pas, en effet, un autre proverbe qui dit **qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi** ; de même il faut souvent aux grands maux de petits remèdes. En voici une preuve. — M. B..., André, à Lesparre (Gironde), écrivait le 7 janvier 1885, à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « Atteinte depuis une *quinzaine d'années* d'une gastrite, ma mère souffrait beaucoup. A chaque changement de temps elle était bien plus mal, elle ne pouvait pas travailler et était obligée de s'accroupir pour ne pas tant souffrir. Depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses (1 fr. 50) elle se sent bien soulagée. La cure s'est bien opérée et ne laisse rien à desirer. » 10425

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 1er mars 1757. — Funérailles de M. P. F. Huleu, pasteur de Roubaix et doyen de chrétienté. (Archives de Roubaix G. G. 42.) Le compte de la succession de ce pasteur nous apprend « qu'il a été payé à la veuve Delescluse, 145 livres, pour, avec le blé qui lui avait été livré, compléter les six sacs de farine convertie en pains pour distribuer aux pauvres le jour des funérailles, suivant le testament du défunt. » (Archives de Roubaix G. G. 111, n° 9.) Ce testament renfermait aussi plusieurs legs en faveur des établissements charitables de Roubaix. (Voir l'éphéméride du 20 octobre 1756.)

1er mars 1783. — Lettre de rente de 1200 livres parisis au cours annuel de 48 livres, créée par les États d'Artois au profit de Joseph-Thomas Dezu, et devenue plus tard la propriété du Bouillon des pauvres malades de Roubaix. (Archives de Roubaix G. G. 287, f° 51.)

1er mars 1862. — Roubaix obtient la somme de 1500 francs sur la part de subside accordé au département du Nord, en faveur des familles d'ouvriers sans travail. (Archives de Roubaix Q. I (b) 2.)

Ville de Roubaix. — Tir à l'arc au but, établi chez M. Jean-Baptiste Florin, à l'« Aigle d'Or », Grande-Rue, 203. Les amateurs sont invités au tir à l'arc au but, qui aura lieu le dimanche et le lundi de Pâques 1885. 400 fr. de prix, répartis comme suit : 1er prix, 80 francs. — 2e, 60 fr. — 3e, 45 fr. — 4e, 35 fr. — 5e, 25 fr. — Au nombre, 25 fr. — Prix de mouche, 15 fr. — 8e prix, 15 fr. — 9e, 14 fr. — 10e, 13 fr. — 11e, 12 fr. — 12e, 10 fr. — 13e, 8 fr. — 14e, 7 fr. — 15e, 6 fr. — 16e, 5 fr. — 17e, 5 fr. — 18e, une médaille, valeur 10 fr. — 19e, une médaille, valeur 10 francs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX — Bulletin de la séance du 6 mars 1885. — Versements : Roubaix : 200 déposants, 43 nouveaux, 16,029 »». — Succursale Lannoy : 14 déposants, 3 nouveaux, 0,434 »». — Succursale Croix : 4 déposants, 2 nouveaux, 0,278 »». — Total des versements : 16,711 »». — Remboursements. — Roubaix : 106 remboursements effectués, 25,110 60. — Succursale Lannoy : 6 remboursements effectués, 0,297 00. — Succursale Croix : 0 remboursements effectués, 0,000. — Total des remboursements : 25,507 60.

Les opérations du mois de mars sont suivies : A Roubaix, par MM. Ernest Régnillart et Louis Watine-Lorthiois, directeurs. — A Lannoy, par M. Parent-Debouvrie. — A Croix, par MM. Henri Segard et J. Lepers Selosse.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 2 au 7 mars 1885

	Nombre de colis	Nombre présentés
1e Laines peignées mécaniquement.	3.673	395.156 k.
2e » blousses.....	71	7.620
3e » filées.....	450	48.414
4e Soies.....	27	1.001
5e Cotons.....	457	46.779
Totaux.....	4.658	499.039 k.

Déreuvage 28 opérations.
Titrage.. 208 id.

Le Directeur de la Condition publique de Roubaix,
A. MUSIN.

TOURCOING

Pensionnat de la Sainte-Union. — Les dames de la Sainte-Union ont obtenu un nouveau succès. Mlles Blanche Lemettre et Thérèse Noël ont passé brillamment l'examen du brevet de capacité.

Chronique du bien. — Un marchand de lait de la rue de la Latte, M. Benami Couvreur, a trouvé, rue du Curé, un porte-monnaie, contenant une certaine somme d'argent, qu'il s'est empressé de déposer au bureau du commissaire de police.

Les agressions nocturnes de Tourcoing. — Que nos lecteurs ne s'effraient pas trop de ce titre! Depuis quelque temps, les attaques nocturnes semblent se multiplier à Tourcoing : mais plusieurs de celles qui ont récemment ému le public n'ont existé que dans l'imagination des personnes qui s'en sont prétendues victimes. C'est ainsi qu'une enquête sérieuse a démontré, au bout de quelques jours, que l'agression, qui aurait été tentée dimanche dernier, contre le nommé Charles Maertens, n'est qu'une simple rixe, où les torts seraient égaux de part et d'autre. Aussi, le prétendu agresseur, Paul Potier, qui avait été mis en état d'arrestation et conduit à Lille, vient d'être relaxé.

Il en est de même de l'attaque dont aurait été victime le sieur Sory, relevé, rue de l'Alma, à Roubaix, dans un état lamentable et incapable, pendant deux jours, de donner des explications précises. Il résulte de l'enquête ouverte à ce sujet, par le commissaire de police, que les blessures du sieur Sory ne doivent être attribuées qu'à une chute, occasionnée par un état d'ébriété très prononcé.

Enfin, dans la nuit de samedi à dimanche, un porteur de journaux, Constant Gose, âgé de 43 ans, s'est présenté au bureau de police en se plaignant d'avoir reçu un coup de couteau et d'avoir été dépouillé d'une somme de 17 francs. Il était environ deux heures et demie du matin ; les agents examinèrent Gose et constatèrent qu'il avait effectivement, dans le haut de la cuisse gauche, une blessure qui lui traversait la jambe de part en part, et la poche de son gilet était déchirée, ce qui semblait témoigner des efforts que l'on avait fait pour lui enlever son argent. Gose prétend s'être attardé dans un cabaret de la rue de Menin avec des individus qui l'auraient dépouillé en retournant à son domicile, situé à Roubaix.

L'enquête dira ce qu'il y a de vrai dans ses allégations.

Une femme D..., demeurant au chemin des Mettes, a été battue par son mari et sa fille, âgée de 14 ans. La pauvre mère s'est vue forcée de porter plainte à la police contre son mari et sa fille qui auront à répondre de leur conduite.

Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. — Par décision du syndicat, en date du 1er mars 1885, M. Edmond de Villers, huissier, rue d'Havre, à Tourcoing, est nommé agent de la Société pour la ville de Tourcoing et ses deux cantons.

Cercle du Petit-Château. — Une société colombophile est en formation. Plusieurs amateurs de la localité se sont fait inscrire et la commission du cercle s'est chargée des premiers frais d'installation.

Les amateurs qui désirent en faire partie sont priés de s'adresser au local du cercle, rue du Moulin Fagot.

Neuville-en-Ferrain. — *Un noyé.* — Lundi matin, vers six heures et demie, des passants ont retiré de l'abreuvoir, près de l'ancienne ferme Catteau, le corps d'un individu qui fut reconnu pour le nommé Jean-Baptiste Leplat, né à Halluin, âgé de 77 ans.

Jean-Baptiste Leplat était sorti de l'estaminet du *Bas-Quartier*, dimanche soir, vers sept heures. On suppose que, trompé par l'obscurité, il sera tombé dans l'abreuvoir.

LILLE

Réunion anarchiste. — Le meeting pour les ouvriers sans travail, a été tenu dimanche dans la salle Meurisse.

Annoncé pour trois heures, le meeting a commencé en présence de 150 personnes, dont une trentaine d'enfants.

Le président est, nous dit-on, le citoyen Dubois, secrétaire de l'Union métallurgique.

Le citoyen Delaury a lu les decisions du comité dit organisateur. Il réclame de l'administration municipale : 1° l'affectation de 6 millions de l'emprunt des 24 millions pour les ouvriers sans travail ; 2° le prompt commencement de travaux qui seraient confiés seulement aux ouvriers des syndicats, à raison de 60 centimes à l'heure, avec une durée de travail de huit heures. Il réserve pour un temps proche, la demande d'expropriation des usines au profit des ouvriers.

Il exige des pouvoirs publics : 1° le retrait de la loi contre l'Internationale; 2° la suppression des peines édictées contre les ouvriers qui fomentent les grèves; 3° enfin une somme de *cinquante millions*, à prendre sur le service de la dette publique, pour les ouvriers sans travail. Il déclare que le paiement des intérêts aux porteurs de rentes sur l'état est illogique en République et termine par cette exclamation : *Vivte république*. Un ouvrier prend la parole contre l'exclusion des ouvriers non syndiqués, dans les travaux municipaux. « Moi qui ne veux pas me syndiquer, dit-il, je dois donc mourir de faim. » Il n'est pas écouté.

Un jeune homme, étranger à la ville, envoyé de Paris, par l'Internationale, fait un speech incohérent, se terminant par des conclusions écrites. Il réclame à bref délai la révolution sociale.

Malgré les exhortations répétées du citoyen Delaury, aucune discussion ne peut avoir lieu sur les considérants qu'il a lus, et qu'il fait adopter par une vingtaine de frères et amis.

Il n'est pas plus heureux dans sa demande de nommer des délégués pour présenter à M. le maire de Lille, les décisions non de l'assemblée, mais des soi-disant sociétés ouvrières.

La séance est levée faute de combattants, sans tumulte, avec quelques cris de : vive la Révolution !

Funérailles. — Lundi, à 10 heures, ont eu lieu, à l'église St-Sauveur, les funérailles de M. Dubar, adjudant en retraite des Sapeurs-Pompiers, membre de la société des Sauveteurs.

Les officiers des pompiers, le président et les membres de la commission des sauveteurs, les sous-officiers des Canonniers sédentaires, suivaient le convoi. Une compagnie de pompiers en armes rendait les honneurs militaires; elle est, selon le nouvel ordre, resté à la porte de l'église pendant toute la cérémonie religieuse.

Tentative de meurtre. — Eugène Thibaut, dans un accès de jalousie, a tiré plusieurs coups de revolver sur une femme demeurant rue du Bois St-Etienne. Heureusement, aucun des coups n'a porté. Il a été arrêté pour port d'arme prohibé et pour tentative de meurtre.

Questions agricoles. — Le bureau de la Société des agriculteurs vient d'adresser une lettre à M. Méline, ministre de l'agriculture, pour le remercier de sa sollicitude pour les intérêts de l'agriculture.

La Société garde cependant une préoccupation : elle est relative au refus d'un droit à l'entrée sur le maïs, qui pourtant, dans la fabrication de l'alcool plus particulièrement, doit, dans son envahissement encore accru par l'exemption dont il est l'objet, faire une concurrence désastreuse à nos produits indigènes, le seigle, la pomme de terre, la betterave, l'orge et le blé eux-mêmes.

Les agriculteurs du Nord espèrent, dit la lettre, que cette anomalie disparaîtra.

PETITE CORRESPONDANCE

A un groupe d'élèves de l'Ecole nationale. — Nous sommes de votre avis, mais nous ne pouvons insérer votre lettre, sans de plus amples explications. Veuillez aussi nous faire connaître vos noms.

NORD

Le duel Chapuis-Dekeirel. — En vertu d'une commission rogatoire du tribunal de Dunkerque, M. Blanquart des Salines, juge d'instruction à Paris, vient d'être chargé de faire une enquête sur le duel Chapuis-Dekeirel et de prendre l'avis des hommes compétents. Dans la journée de samedi, il a prié MM. Vigeant et Rouleau, professeurs d'escrime, ainsi que M. Saucède, de se rendre auprès de lui. Après les avoir entendus successivement, il les a désignés tous trois comme experts. Les trois maîtres ont accepté de répondre aux questions spéciales posées par le parquet de Dunkerque.

On lit à ce propos dans l'*Evènement* :

« Ces messieurs ont accepté de répondre aux questions spéciales posées dans la commission rogatoire.

» M. Saucède est le président de la salle d'armes du cercle des Mirlitons. C'est un galant homme dans toute la force du terme, très versé dans toutes les questions d'escrime, un président d'assaut modèle et, ce qui ne gâte rien, un exécutant remarquable, doué de beaucoup de « tête » et de doigté. »

» MM. Vigeant et Rouleau sont tous deux professeurs d'escrime.

» Le premier, qui est le professeur de la salle d'armes du *Figaro*, enseigne l'escrime dans plusieurs collèges et lycées importants. Quant à Rouleau, on sait qu'il est à la tête de l'ancienne « académie d'armes Pons ».

» Ces deux maîtres passent pour être d'excellents démonstrateurs, possédant à fond la théorie et la pratique de leur art.

» Il est à craindre, par exemple, que les questions de duel ne leur soient moins familières. On sait, en effet, que le « terrain » diffère beaucoup de la « salle d'armes » et que le combat à l'épée est loin de ressembler à l'assaut conventionnel du fleuret. »

— Un rédacteur du *Figaro* s'est rendu à Dunkerque afin de faire, dit-il, une enquête sur le cas du duel fatal au lieutenant Chapuis.

Ce cas, suivant lui, est très simple :

« Je viens de voir à Dunkerque la plupart des acteurs de ce drame. J'ai causé avec eux, je leur ai demandé à chacun comment ils avaient *vu* la chose, et je dois déclarer *à priori* que M. Dekeirel n'est pas du tout le félon dont on a fléri bien à tort et avec beaucoup d'encre la lâcheté, la déloyauté, la cruauté, etc., — pas plus que M. Chapuis n'était le bretteur insolent, querelleur, *mêlétaire*, désireux avant tout de crever le pékin qu'on nous a représenté dans les feuilles communal-les. *Sunt verba et voces.* Dans cette affaire comme dans tant d'autres, le potin communal a tout fait. »

Voici la version donnée par M. Dekeirel, de ce qui s'est passé :

« Je n'ai vu qu'une chose, c'est que j'étais un homme *f*... De la main droite j'ai porté mon épée en avant sur mon adversaire. Ai-je touché la sienne de ma main gauche à ce moment-là? Je n'en sais rien. En tous cas, je ne me le rappelle pas du tout.

» MM. Heyse et Bats confirment la version de leur client. Ils n'ont rien vu. Car les adversaires étaient beaucoup trop près l'un de l'autre. Ils étaient presque corps à corps. »

Douai. — *La centenaire douaisienne.* — Le vendredi 6 mars, est entrée dans sa 103e année la vénérable centenaire douaisienne, Mme Constance Remy, née à Sameon (arrondissement de Douai), le 6 mars 1783. Il y a quelque quatre vingts ans, elle se mariait à Rumegies, avec M. Louis Leleu, dont elle est veuve, d'ailleurs, depuis de longues années.

Détail curieux : la mère de Mme Leleu est morte à l'âge de 101 ans. Ses deux sœurs ont atteint l'une 104 ans, l'autre 96 ans.

Lorsqu'elle a appris la mort de cette dernière, notre centenaire s'écria naïvement : « Qu'il est triste de mourir si jeune ! »

Madame veuve Leleu jouit toujours d'une excellente santé. Sauf un léger rhumatisme, elle est exempte de toute infirmité.

Une charmante fête de famille a marqué la date de son anniversaire.

— *Un nouveau crime.* — Le bruit court avec persistance, à Douai, qu'un crime aurait été commis, la nuit dernière, sur la route de Cambrai à Bapaume.

Il s'agirait d'un marchand boucher du Pas-de-Calais, dont on désigne le nom et qui aurait été assassiné dans sa voiture en revenant de Cambrai. Le vol aurait été le mobile du crime.

PAS-DE-CALAIS

Vimy. — *Election au conseil d'arrondissement.* — Voici le résultat de l'élection au conseil d'arrondissement, pour le canton de Vimy, qui a eu lieu dimanche :

M. Détourney, conservateur . . 3,000 voix élu
M. Victor Pieron, républicain . . 1,900

Boulogne. — *La couronne de Notre-Dame.* — On lit dans l'*Express* :

« Il n'y a plus de doute, le couronnement solennel de la statue de la Sainte-Vierge aura lieu au mois d'août prochain, sous la direction de Monseigneur l'évêque d'Arras et la présidence de Son Excellence Monseigneur di Rende, nonce apostolique.

» La couronne sera digne de Notre-Dame honorée d'une façon toute particulière dans notre cité depuis plus de douze siècles, digne de notre cathédrale qui renferme des joyaux comme l'autel Torlonia, digne surtout de la piété des habitants.

» Mais, dira-t-on, est-ce bien le moment de faire de nouvelles souscriptions, de nouvelles quêtes? Les temps sont durs, une foule d'œuvres, du plus grand intérêt, collident la générosité des catholiques.

» Aussi, ne fera-t-on ni quête, ni souscription, et la couronne n'en sera pas moins belle.

» Les offrandes seront volontaires, spontanées. Déjà à la simple annonce du couronnement, l'amour envers Notre-Dame s'est manifesté sous les formes les plus touchantes. Une personne aussi pieuse que riche a offert de supporter seule les frais de la couronne. M. le grand-doyen a refusé, se rappelant l'exemple et les traditions de Mgr Haffreingue en pareille occurence : Un jour un notaire vint le trouver et lui dit : Monseigneur, je suis chargé, par une personne qui désire ne pas être connue, de vous remettre ces dix mille francs pour votre cathédrale, demain, je dois vous apporter encore quatre-vingt mille francs.

» Mgr Haffreingue refusa.

» Il ne pouvait accepter des dons de cette importance, disait-il, chacun devait apporter sa pierre ou son grain de sable dans cette œuvre colossale, et mériter ainsi la protection de la Vierge.

» Qui n'admirerait cette foi robuste ?

» De même, M. le grand doyen a refusé ce don de la couronne par une seule personne ; il a voulu qu'elle fût l'œuvre collective des fidèles serviteurs de Marie.

» La confiance du clergé de Notre-Dame est si grande que les offrandes ne seront acceptées que jusqu'au 31 mars. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mars. — Clémence Florent, Grande-Rue, fort Mullicz, 23. — François et Jules Wareille, jumeaux, rue Saint-Eleuthère. — Marie Verleyen, rue Lafontaine, 17. — Berthe Miepreuve, rue de Solférino, 15. — Ernestine Detrain, rue de Condé 22. — Edmond Destailleur, rue de Lannoy, 393. — Henriette Marissal, rue Jules Drégnaucourt, cour Bouvy, 2. — Anita Lefebvre, rue de Lannoy, 408. — Adam Gress, rue de la Balance, dans une voiture en station. — Charles Lecot, rue de l'Alouette, chez Vandenautte. — Victor Pollet, rue de l'Epeule, carrière Tahon, 7.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 8 mars. — Emile Thery, 42 ans, pâtissier et Florine Roger, 44 ans, id. — Alfred Honoré, 26 ans, peigneur et Philomène Maes, 23 ans, soigneuse. — Jean Bte Duthoit, 24 ans, journalier et Zélia Meurie, 24 ans, étiquètière. — Henri Wanin, 48 ans, peintre et Estelle Hazebrouck, 34 ans, sans profession. — Louis Segard, 29 ans, apprêteur et Zélia Fauvarque, 31 ans, bobineuse. — Amand Vandevelde, 27 ans, tisserand et Sophie Lambert, 23 ans, id. — Jean Wilfart, 21 ans, domestique et Romanie Libbrecht, 23 ans, peigneuse. — Félix Vandorpe, 27 ans, tisserand et Coralie Bausière, 26 ans, bobineuse. — François Ramon, 35 ans, ouvrier et Anne Marin, 30 ans, couturière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 mars. — Arthur Fraiseur, 4 mois, rue de la Bedoute. — Lamse, présenté sans vie, rue d'Estelle, cour Bonnel, 5. — Georges Leruste, 2 mois, boulevard de Strasbourg. — Marie Trentesseaux, 3 jours, rue de la Tuilerie, cour veuve Billaert, 3.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 mars. — Gustave Lepecqueur, rue du Collège. — Marie Vaulède, rue du Tilleul. — Esther Debosschère, aux Phalempins. — Barnabé Verfaille, rue de la Latte. — Jules Benoit, rue des Canaliens. — Germaine Vandewaele, à la Croix Rouge. — Moïse Bouche, rue de Gand. — Adèle Vandebrouck, à la Marlière. — Ferdand Vandenberghe, rue des Parvenus. — Henri Correvits, à la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 mars. — Cécile Dhalluin, 67 ans 2 mois, sans profession, rue de Lille. — Augustin Hallebecque, 7 mois 12 jours, rue de la Ferme.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 1er au 8 mars. — Joséphine Castelain, rue d'Enfer. — Emile Duhamel, Vieille-Place. — Marie Dufermont, rue St-Joseph. — Laure Pétillon, Vieille-Place. — Achille Nutte, Houzarde. — Maria Vercleven, Sartel. — Arthur Vaneste, St-Liévin. — Marie Dumortier, Touquet. — Louis Gyabrega, Touquet. — Joséphine Delbaie, Vieille-Place. — Marguerite Hoste, Laboureur. — Marie Mercier, Crétinier.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 4 mars. — Henri Parent, 26 ans, tisserand et Juliette Defebvre, 19 ans, marchande.

PUBLICATION DE MARIAGE du 8 mars. — Entre : Jean-Baptiste Veaux, 23 ans, apprêteur et Hortense Deverre-waere, 23 ans piquûrière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 1er au 8 mars. — Henri Labarre 47 ans 11 mois, tisserand rue Neuve. — Marie-Louise Hespel, 74 ans 2 mois, sans profession, Paradis. — Narcisse Delmotte, 3 ans, Houzarde. — Rosalie Rys, 36 ans 8 mois soigneuse, Touquet. — Henri Alderweireld, 61 ans 2 mois, ouvrier agricole, Hôpital. — Marguerite Guilbaud, 2 mois, Sapin-Vert. — Louis Celle, 82 ans 7 mois, sans profession, rue du Moulin. — Amélie Lencke, 5 semaines, Paradis. — Henri Brunin, 40 ans 6 mois, tisserand, Vieille-Place. — Adèle Spriet, 54 ans 4 mois, ménagère, Plouys. — Joséphine Concombre, 65 ans 9 mois, Vieille-Place. — François Catteau, 4 mois, Marlière. — Léon Catteau, 5 mois, Touquet. — Rosine Dupont, 65 ans 1 mois, ménagère, Baillerie.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DUFOREST-WACRENIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules DUFOREST, rentier, ancien cabaretier de la « Cloche », décédé à Roubaix, le 8 mars 1885, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 10 courant, à 9 heures, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 11 du dit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles, seront chantées le mardi 10, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 132.

Les amis et connaissances de la famille DESREUX-LORTHIOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Olympe-Marceline DESREUX, décédée à Croix, le 8 mars 1885, à l'âge de 2 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant